

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2021
– 18h00

Compte Rendu

PRÉSENTS : CLEMENTE Cédric – Le Maire
LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette –
BLANCHARD Patrick – Adjoint
VAUTRIN Éric – BOINEAU Sandrine – RUBIS Quentin - GALHAC Christian –
PIRE Sébastien – Conseillers Municipaux

POUVOIRS : AYME Stéphane donne pouvoir à BOINEAU Sandrine – JOSSIN Angélique donne pouvoir à CARMINATI Antoinette - FIGUEIREDO Jessica donne pouvoir à BLANCHARD Patrick - BROUARD Aurélie donne pouvoir à RUBIS Quentin

ABSENTS EXCUSES : DUROU Marion

PÉSIDENT DE LA SÉANCE : CLEMENTE Cédric

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BLANCHARD Patrick

Ouverture de la séance à 18h05

En Préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à la séance quatre délibérations :

- « Mise en place d'études surveillées »
- « Création poste adjoint technique »
- « Tarif des places du marché de Noël 2021 »
- « Exonération exceptionnelle des loyers des salles communales louées aux associations »

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour délibérer sur ce point supplémentaire.

1- Mise en place d'études surveillées lors des temps de garderie

Mr PIRE rappelle que lors de la période scolaire précédente (2020-2021), une aide au devoir était animée, deux fois par semaine, durant les heures de garderie, par un agent communal. Dans l'optique d'améliorer la qualité de ce service gratuit pour les parents, Mr PIRE propose de mettre en place des études surveillées encadrées par les enseignantes du groupe scolaire. Le système de rémunération des enseignantes sera convenu en fonction du barème officiel de ce type de prestations à savoir entre 20,00€ et 23,00€ de l'heure. Ces études encadrées seront mises en place les lundis et jeudis, durant la garderie du soir.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2- Création d'un poste d'adjoint technique service voirie

Afin de remplacer le départ d'un adjoint technique pour cause de mutation, Mr le Maire propose la création d'un poste adjoint technique 32h pour maintenir la qualité des services communaux.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3- Tarifs des droits de place pour le marché de Noël 2021

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2021, il convient au conseil municipal de délibérer sur le tarif des droits de place. Les recettes des droits de place du marché de Noël seront attribuées au budget de la Commission d'Actions Sociales dans le cadre de leurs missions.

Mr le Maire indique les tarifs que propose les membres du C.A.S. :

- Emplacement 1m20 : 12,00€
- Emplacement 1m80 : 15,00€
- Emplacement 2m20 : 18,00€

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4- Exonération exceptionnelle des loyers des salles communales louées aux associations

Dans le cadre des interruptions d'activités liées à l'épidémie de la COVID-19, Mme BOINEAU propose de ne pas faire payer les loyers des salles communales aux associations ayant été impactées par la crise. Cette exonération concerne les associations suivantes : GYM UP, ACCUEIL ET AMITIÉ 3^{ème} AGE, DANCE-ALL-LIFE, MUSICALIRAC. Elle s'applique pour la saison 2021-2022
Mr BLANCHARD Patrick se retire du vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12	x	x

ADOPTÉ

5- Achat terrain RAOUX Alain en vue de la création d'un parking.

Afin de permettre la création d'un parking aux abords de la boulangerie, Mr le Maire demande l'autorisation de faire toutes les démarches administratives permettant l'acquisition par la commune d'une parcelle manquante. Il s'agit de la parcelle D134, sis Rue du Pont du Nizon – 30126 LIRAC, d'une surface de 97m² et appartenant à Monsieur RAOUX Alain. Cette parcelle figure dans l'emplacement réservé n° ER12 du P.L.U. de la commune.

Dans une optique d'égalité, Mr le Maire propose de faire l'acquisition au même tarif que les acquisitions précédentes pour ce projet.

Tarif d'achat : 2 000,00€

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6- Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le Conseil Départemental du GARD a créé il y a quelques années l'Agence Technique Départementale. Cet organisme a pour mission d'assister les collectivités pour toutes demandes juridiques, techniques, financières, ...

L'objectif de cette adhésion est de permettre à la commune le soutien de professionnels dans différents domaines (marché publics, urbanisme, ...)

Mr le Maire propose d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour un coût de 0,50€/habitant.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- Délibération maîtrise d'œuvre aménagement URD traversée du village RD26

Suite à différentes études en fonction des délais, des coûts et d'autres paramètres, Mr le Maire propose de choisir le bureau d'étude INFRAMED pour la réalisation du projet de mise en sécurité de la RD26 (Rue du Pont de Nizon). Ce bureau d'étude avait déposé sa candidature au même titre que deux autres : CEREG & 2IICS

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8- Délibération instituant le temps partiel et fixant les modalités d'application.

Mr le Maire expose la demande d'un agent technique. Pour diverses raisons, celui-ci souhaite réduire son temps de travail et réduire son contrat à 80%

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- **Délibération mise à disposition de gobelets réutilisables aux associations et aux entreprises.**

Mme BOINEAU propose de faire bénéficier aux entreprises ayant leur siège social sur la commune de la mise à disposition de gobelets réutilisables. Les entreprises devront s'acquitter de la somme de 1,00€ par gobelets non rendu.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10-**DM n°3 mandat dégrèvement TH logements vacants pour 920€ au 7391172 + 780 (jeux)**

Mr le Maire propose de faire deux modifications au budget :

- Prise de compte de la taxe sur les logements vacants perçue.
- Récupérer 779,00€ dans la ligne des dépenses imprévues pour les introduire dans le budget des jeux enfants du stade suite au dépassement du budget lors de la commande.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-**Délibération création régie diverses festivités**

Afin de pouvoir organiser des événements tels que le marché de Noël, Mr le Maire propose de créer une régie spécifique permettant de recevoir les paiements. Cette régie permettra également l'encaissement des droits de place du marché ou des foodtrucks par exemple.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	x	x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12- Questions Diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisée à 19h15, Mr le Président décide de lever la séance

Le secrétaire de séance, Mr BLANCHARD Patrick

